



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 720-24

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par monsieur Sébastien Demers, directeur générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 3 septembre 2024 le règlement 720-24 portant le titre suivant :

#### **REGLEMENT 720-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 588-15 CONCERNANT LES CHIENS ET LES CHATS**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

**DONNÉ A SAINT-BARTHELEMY, LE 11 SEPTEMBRE 2024**

Sébastien Demers  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sébastien Demers, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 11 septembre 2024.

Sébastien Demers  
Directeur général et greffier-trésorier